

OBJET BILAN/ RAPPORT D'ACTIVITE 2009
REGIE AFFAIRES FUNERAIRES

Le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Maire de pourvoir à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée.

Le Maire assure donc la police funéraire et des cimetières.

Les axes de travail des Affaires Funéraires sont les suivants :

- a) transfert des Affaires Funéraires à la CINOR,
- b) extension du Cimetière de Prima,
- c) activités et informatisation des tâches liées au fonctionnement du Centre Funéraire de Prima,
- d) rationalisation du fonctionnement de la Régie des Affaires Funéraires.

a) Transfert des Affaires Funéraires à la CINOR

En 2009, un cabinet de conseil (HDM) a été sollicité afin de mener un audit sur la faisabilité de différentes hypothèses de transfert des Affaires Funéraires à la CINOR.

b) Extension du Cimetière de Prima

► **Les concessions**

Le Cimetière de Prima a fait l'objet d'une extension en 2008, ce qui a permis la création de 200 tombes supplémentaires. En 2009, celles-ci ont toutes été attribuées.

► **Le Columbarium**

L'opération d'extension du Columbarium, financée par la CINOR, devait débuter en juin 2009.

Ces travaux devaient permettre la création de 700 places supplémentaires dans le Columbarium.

La CINOR ayant finalement décidé de ne pas financer le projet d'extension, sa programmation a dû être reportée à 2010.

c) Activités et informatisation du Centre Funéraire de Prima

► **Les activités**

Le nombre des agents affectés au service des Affaires Funéraires s'élevait en 2009 à 29 ; à cet effectif s'ajoutent 7 agents contractuels.

- Nombre d'entrées de corps au Centre Funéraire en 2009 : 722 (834 en 2008).

Rapport n° 10/3-08

- Nombre de crémations pour l'année 2009 : 301 (394 en 2008) dont :
 - 112 résidents (132 en 2008),
 - 189 non résidents (262 en 2008).

Cette diminution peut s'expliquer par l'ouverture dans le Sud du Département, en fin d'année 2008, d'un second Crématorium pour l'île.

- Nombre d'inhumations en 2009 : 515 (530 en 2008).

Leur répartition sur les différents cimetières de la Commune, s'établit comme suit :

CIMETIERES	INHUMATIONS
EST	119
SAINTE-CLOTILDE	95
PRIMA	257
BRETAGNE	6
SAINT-FRANCOIS	6
BRULE	6
PERE RAIMBAULT	12
SAINT-BERNARD	14
	515

Au total, 816 opérations funéraires (515 inhumations et 301 crémations) ont été réalisées en 2009, ce qui représente un peu plus de 2 opérations par jour, y compris les samedis, dimanches et jours fériés.

► *L'informatisation*

Le logiciel « REQUIEM » - de gestion rationalisée des cimetières tant aux plans administratif que de la reprise des concessions - a été installé au Centre Funéraire de Prima. Une formation a été dispensée au personnel administratif des Affaires Funéraires en 2009. Un travail conséquent de saisie des données des Affaires Funéraires, devant s'effectuer en amont, est actuellement en cours.

d) **La Régie des Affaires Funéraires**

Le Compte Administratif 2009 de la Régie Affaires Funéraires fait apparaître un résultat brut de clôture excédentaire pour un montant de 43 657,06 € HT.

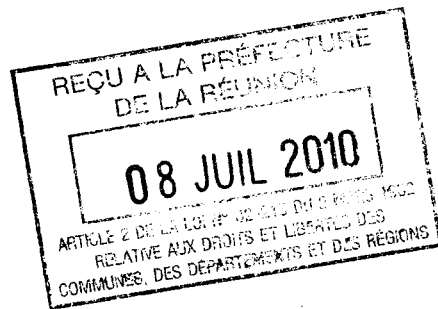
Cet état de fait vient exceptionnellement inverser la tendance des années précédentes.


Il traduit surtout le travail conséquent mené tout au long de l'année par la responsable des Régies, la Direction des Affaires Générales et la Direction Générale Adjointe des Services à la Population et de Proximité, pour réorganiser les Régies Fossoyage et Crémation, et pour formaliser toutes les relations du Centre Funéraire avec ses différents interlocuteurs et clients. Parallèlement, cette réorganisation s'est accompagnée d'un suivi minutieux du recouvrement des recettes.

Rapport n° 10/3-08

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande de prendre acte du bilan/ rapport d'activité de la Régie Affaires Funéraires pour l'exercice 2009.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET BILAN/ RAPPORT D'ACTIVITE 2009
REGIE AFFAIRES FUNERAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

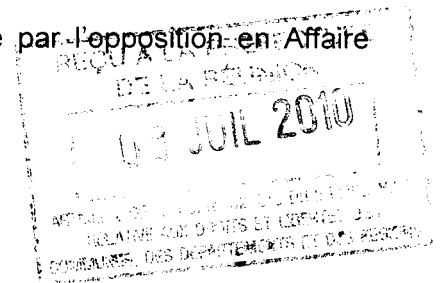
Sur l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 9 juin 2010 en application de l'Article L. 1413 du CGCT ;

Sur le RAPPORT N° 10/3-08 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Solidarités, et Consultative des Services Publics Locaux ;


Sur l'avis favorable des dites Commissions, avec réserve exprimée par l'opposition en Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(débat sans vote)



Prend acte du bilan/ rapport d'activité de la Régie Affaires Funéraires pour l'exercice 2009.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 juin 2010

**LE MAIRE**
Gilbert ANNETTE